



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Houillères du Centre-Midi

Question orale n° 79

Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur les perspectives de rattachement de l'unité d'exploitation du bassin charbonnier de Blanzky au bassin de Lorraine. Il y a un an, le 28 avril 1992, fermait le dernier puits de mine du bassin de Blanzky. Cette fermeture était accompagnée d'un maintien des activités de surface, qui font travailler aujourd'hui près de trois cents personnes, jusqu'à l'horizon 2005. Cette douloureuse restructuration a permis à l'unité d'exploitation de Blanzky de revenir à l'équilibre financier. Or, malgré ce redressement financier, depuis quelques semaines, la direction de Charbonnages de France remet unilatéralement en cause les engagements pris dans l'ensemble du bassin Centre-Midi. Elle prévoit en particulier le rattachement du bassin de Blanzky au bassin de Lorraine. Les conséquences de ce rattachement sont prévisibles. On imposera à terme à la centrale thermique de Blanzky l'écoulement du charbon lorrain au détriment du charbon des découvertes de Blanzky, ce qui se traduira par de nouvelles suppressions d'emplois alors que l'unité d'exploitation en a déjà perdu six cents en deux ans, dans une région déjà très éprouvée par le chômage. C'est donc bien de violation des engagements pris qu'il s'agit.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 79

Rubrique : Charbon

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 1993, page 663

Réponse publiée le : 28 mai 1993, page 757

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 1993